373.1909713
059 DE/C-
DA
OHEQ

PROGRAMME-CADRE

DANSE, CYCLES INTERMÉDIAIRE ET SUPÉRIEUR

PARTIE A : POLITIQUE DE PLANIFICATION DU PROGRAMME

1991

Ministère de l'Education
Ontario

Ontario

Ministry
of
Education

Ministère
de
l'Éducation

965-4232

Floor
Mowat Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1L2

22e étage
Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

À L'ATTENTION DE : Directeurs et directrices de l'éducation
Directeurs et directrices d'école secondaire
Directeurs et directrices d'école élémentaire

DE LA PART DE : Wally Beevor

DATE : Avril 1991

OBJET : PROGRAMME-CADRE DE DANSE, 1991

Le programme-cadre ci-joint intitulé Danse, Cycles intermédiaire et supérieur, Partie A : Politique de planification du programme, 1991 introduit officiellement le quatrième des arts dans le programme scolaire.

Ce programme-cadre, qui établit un précédent pour l'étude de la danse dans les écoles de l'Ontario, fournit des lignes de conduite et des directives à suivre dans l'élaboration de programmes au palier élémentaire et de cours à crédit au palier secondaire. Tout cours de danse inspiré de ce programme-cadre comprendra des proportions équilibrées et appropriées des éléments technique, théorie, composition et présentation.

Les annexes A, E et F du Règlement 269 ont été modifiées de façon à y inclure la danse et offriront aux facultés d'éducation la possibilité d'offrir des cours de danse.

La mise en oeuvre du programme-cadre ci-joint peut commencer dès maintenant, à condition que le personnel de l'école soit en mesure d'adapter les programmes et les méthodes pédagogiques en conséquence. La mise en oeuvre du programme-cadre Danse, Partie A, 1991 devient obligatoire à compter de septembre 1992.

.../2

Dance, Part B, which will include details on course content, will follow in the autumn of 1991.

Questions regarding the dance guideline of 1991 should be addressed to the appropriate regional office listed below:

CENTRAL ONTARIO
Suite 3201
2025 Sheppard Avenue East
North York, Ontario
M2J 1W4
(416) 491-0330

EASTERN ONTARIO
4th Floor
1580 Merivale Road
Nepean, Ontario
K2G 4B5
(613) 225-9210

MIDNORTHERN ONTARIO
7th Floor
199 Larch Street
Sudbury, Ontario
P3E 5P9
(705) 675-4401

NORTHEASTERN ONTARIO
PO Box 3020
447 McKeown Avenue
North Bay, Ontario
P1B 8K7
(705) 474-7210

NORTHWESTERN ONTARIO
PO Box 5000
435 James Street South
Thunder Bay, Ontario
P7C 5G6
(705) 475-1571

WESTERN ONTARIO
759 Hyde Park Road
London, Ontario
N6H 3S6
(519) 472-1440

Wally Beevor

Wally Beevor
Assistant Deputy Minister
Learning Programs

Enclosure

La Partie B du programme-cadre donnera des détails sur le contenu des cours et paraîtra à l'automne de 1991.

Toute question concernant le programme-cadre de danse de 1991 devrait être adressée au bureau régional approprié :

CENTRE DE L'ONTARIO
2025, avenue Sheppard est
Bureau 3201
North York (Ontario)
M2J 1W4
(416) 491-0330

EST DE L'ONTARIO
1580, chemin Merivale
4e étage
Nepean (Ontario)
K2G 4B5
(613) 225-9210

CENTRE NORD DE L'ONTARIO
199, rue Larch
7e étage
Sudbury (Ontario)
P3E 5P9
(705) 675-4401

NORD-EST DE L'ONTARIO
447, avenue McKeown
C.P. 3020
North Bay (Ontario)
P1B 8K7
(705) 474-7210

NORD-OUEST DE L'ONTARIO
435, rue James sud
C.P. 5000
Thunder Bay (Ontario)
P7C 5G6
(705) 475-1571

OUEST DE L'ONTARIO
759, chemin Hyde Park
London (Ontario)
N6H 3S6
(519) 472-1440

Le sous-ministre adjoint,
Division des programmes
d'enseignement,

Wally Beevor

Wally Beevor

Pièce jointe

Ontario

Ministry
of
Education

Ministère
de
l'Éducation

965-4232

22nd Floor
Mowat Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1L2

22e étage
Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

MEMORANDUM TO: Directors of Education
Principals of Secondary Schools
Principals of Elementary Schools

FROM: Wally Beevor

DATE: April 1991

SUBJECT: DANCE GUIDELINE, 1991

The enclosed guideline, Dance, Part A: Program Policy Intermediate and Senior Divisions, 1991, formally introduces the fourth art in the school curriculum.

This guideline, which sets a precedent for dance studies in Ontario schools, will provide policy guidance and direction for developing elementary programs and secondary credit courses. All dance courses established from this guideline will include an appropriate balance in the content areas of technique, theory, composition, and presentation.

Schedules A, E, and F of Regulation 269 have been amended to include dance and will provide faculties of education opportunities to offer dance courses.

Implementation of this guideline may begin immediately, provided that school staff members are able to make the necessary adjustments to programs and instructional practices. Implementation of Dance, Part A 1991, must begin by September 1992.

. . . /2

FACULTY OF EDUCATION
LIBRARY
NOV 20 1991
University of Toronto

DANSE

PHOTOS : HENLEY AND SAVAGE (AU CENTRE)
ET TOM RAYMOND (EN BAS À DROITE) / MASTERFILE

TABLE DES MATIÈRES

4 **INTRODUCTION**
4 RAISON D'ÊTRE
6 LES BUTS DE L'ÉDUCATION ET LEURS RAPPORTS AVEC LA DANSE

10 **PRINCIPES DE BASE DE LA PLANIFICATION DU PROGRAMME**
10 ÉGALITÉ DES SEXES
11 ÉQUITÉ RACIALE ET ETHNOCULTURELLE
11 ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
12 LANGAGE ET PROGRAMME D'ÉTUDES
12 ENSEIGNEMENT DES VALEURS
13 ESPRIT DE COMPÉTITION
13 SÉCURITÉ
13 Sécurité personnelle
14 Sécurité dans la salle de danse
14 MILIEU SCOLAIRE ET COLLECTIVITÉ
15 CARRIÈRE EN DANSE ET PRÉPARATION À LA VIE
15 ÉDUCATION COOPÉRATIVE

16 **ÉLÉMENTS DE L'ÉLABORATION DU PROGRAMME**
16 DÉMARCHES SUGGÉRÉES
17 LES QUATRE COMPOSANTES DU PROGRAMME
18 Technique
18 Théorie
19 Composition
20 Présentation
20 LES DEUX TYPES DE COURS
21 Cours généraux
22 Cours spécialisés

24 **LE PROGRAMME À L'INTENTION DES ÉLÈVES DE 7e ET DE 8e ANNÉE**
24 PRINCIPES GÉNÉRAUX
25 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
25 APERÇU DU CONTENU

26 **LE PROGRAMME À L'INTENTION DES ÉLÈVES DE LA 9e À LA 12e ANNÉE**
26 NIVEAUX DE DIFFICULTÉ
27 Cours de niveau fondamental
29 Cours de niveau général
32 Cours de niveau avancé
34 COURS AUTORISÉS OUVRANT DROIT À DES CRÉDITS
35 Cours généraux
35 Cours spécialisés

36 **ÉVALUATION**
36 ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES ÉLÈVES
36 Principes généraux
38 Types d'instruments d'évaluation
39 Évaluation des aptitudes dans le domaine de la pratique et de la créativité
40 Attribution des notes
40 ÉVALUATION DES PROGRAMMES

42 **LE CPO DE DANSE**
42 INTRODUCTION
43 OBJECTIFS
44 APERÇU DU CONTENU
44 ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES ÉLÈVES

46 **REMERCIEMENTS**

This publication is also available in English under the title
Dance, Part A: Program Policy, Intermediate and Senior Division, 1991.

RAISON D'ÊTRE

Comme toutes les disciplines artistiques, la danse se distingue des matières scolaires traditionnelles en ce qu'elle met à la disposition des élèves des modes d'apprentissage différents. L'étude de la danse fait appel à la fois à l'intelligence des élèves, à leur sensibilité et à leur corps. Elle stimule leurs facultés d'expression et de création tout en les amenant à mieux comprendre la structure et les capacités du corps humain. La danse permet également de s'exprimer par la création et l'interprétation, et transmet aux élèves des notions de discipline nécessaires pour travailler en collaboration et en groupe. L'étude de la danse devrait profiter tout spécialement aux élèves qui sont doués pour la création et l'expression et qui préfèrent les activités physiques, car elle semble particulièrement bien adaptée à leur style d'apprentissage.

Bien que la danse se caractérise par sa façon unique de mettre le corps au service de l'expression, elle a avec plusieurs autres arts beaucoup en commun. Tout comme la musique, la danse communique par le rythme, la structure des phrases et les variations dynamiques. De plus, elle partage de nombreuses structures de composition classique, traditionnelle et contemporaine avec la musique. Beaucoup de techniques de préparation et de présentation sont communes à la danse et l'art dramatique qui, par ailleurs, font appel à des aptitudes de même nature; en fait, les cours de danse et d'art dramatique sont très reliés, surtout pendant les premières années d'études. La danse et les arts visuels partagent les éléments de conception visuelle, d'interprétation et de présentation qui concrétisent, pour les élèves, les rapports entre mouvement, ligne, espace, texture et environnement.

On peut en outre recourir à la danse pour ajouter une dimension nouvelle à l'étude de beaucoup d'autres matières scolaires. Les enseignantes et les enseignants des classes de 7e et 8e année, ainsi que ceux du palier secondaire, pourront se servir de la danse pour approfondir certaines matières comme les arts du langage, l'éducation physique et les sciences sociales. De plus, l'étude de la danse permettra aux élèves d'acquérir l'assurance et le sentiment de bien-être qui les aideront à développer leurs aptitudes dans d'autres domaines du programme d'études.

Certains éléments se retrouvent dans l'étude de la danse comme de l'éducation physique en raison du fait que l'une et l'autre portent sur le corps humain et le mouvement; soulignons la biomécanique, la physiologie et la biochimie de l'exercice, ainsi que l'apprentissage moteur. Tout comme les athlètes, les danseurs et les danseuses doivent adopter de bonnes méthodes d'entraînement, veiller à leur alimentation et à leur forme physique, et éviter l'usage de drogues. Étant donné la complexité de ces matières, les élèves peuvent gagner à y être exposés non seulement dans le cadre des cours d'éducation physique et santé et des cours de sciences, mais aussi dans le cadre des cours de danse.

Beaucoup d'enseignants, d'enseignantes et d'élèves s'intéresseront aux rapports entre la danse et les sciences humaines. Dans tous les cours de danse, on présentera la danse comme l'un des aspects des diverses cultures, y compris la culture canadienne, et l'histoire de la danse constituera elle-même un sujet d'études spécialisées tant théoriques que pratiques. D'autres s'intéresseront plus particulièrement à la danse comme moyen de communication – expression artistique d'idées et de thèmes dans le monde et à travers les âges.

Le présent programme-cadre est fondé sur l'idée d'*initiation à la danse* plutôt que sur celle d'*apprentissage de la danse*. En effet, parce que l'apprentissage de la danse est axé sur la connaissance des différents pas, l'acquisition d'habiletés cinétiques devient l'objet premier de l'étude. L'initiation à la danse suppose par contre que, dans leur définition de la danse, les élèves incluent non seulement un répertoire de mouvements mais aussi les principes et les notions théoriques qui régissent et définissent le mouvement chorégraphique. Le mouvement est décomposé en éléments, ce qui permet aux élèves d'utiliser et de composer des enchaînements chorégraphiques. Par ailleurs, les différents types de danse font l'objet d'études selon leur signification historique, culturelle et sociale. Les élèves sont invités à réfléchir à des questions portant sur l'esthétique, à savoir, qu'est-ce qui différencie le mouvement de la danse? Qu'est-ce qui fait de la danse un art? Comment donne-t-on une signification au mouvement? En outre, l'étude de la danse doit amener les élèves à développer leurs capacités d'expression écrite et orale, y compris l'aptitude à décrire le mouvement. Les efforts que les élèves déploient pour trouver différents moyens de décrire le mouvement les préparent à l'apprentissage des systèmes de notation chorégraphique au palier postsecondaire.

C'est ce type de recherche intellectuelle sur la nature et le but de la danse qui fait que l'initiation à la danse en tant que forme artistique, juxtaposée à l'acquisition des habiletés physiques, figure au chapitre des matières à l'étude dans le système d'éducation de l'Ontario. Les enseignants, les enseignantes et les élèves doivent savoir que les programmes de danse ne sont pas réservés aux élèves particulièrement doués pour cette matière. Tous les élèves peuvent tirer profit, de diverses façons, de l'étude de la danse, et tous doivent y avoir accès.

LES BUTS DE L'ÉDUCATION ET LEURS RAPPORTS AVEC LA DANSE

Les programmes scolaires doivent offrir à chaque élève l'occasion de se développer pleinement selon ses capacités sur le plan physique, intellectuel, affectif, social, culturel et moral. Les buts de l'éducation établis par le ministère de l'Éducation exposent les fondements philosophiques qui sous-tendent l'élaboration des cours.[1] Chacun de ces buts est énoncé ci-dessous et illustre son rapport avec la danse. Les cours doivent permettre d'atteindre ces buts en offrant des expériences d'apprentissage qui aident les élèves :

1. à réagir aux procédés dynamiques de l'apprentissage
Les procédés d'apprentissage font appel à l'observation, à la perception, à la curiosité intellectuelle, à la création, à l'analyse, à la synthèse, à l'évaluation et à la communication. L'aspect dynamique de ces procédés vient de ce qu'ils trouvent leur origine dans de nombreuses activités humaines instinctives, qu'ils s'appliquent à des expériences réelles et qu'ils ont entre eux des rapports systématiques à l'intérieur du programme d'études.

Dans l'étude de la danse, les élèves doivent observer, analyser, créer et organiser le mouvement, ce qui leur permet d'intégrer les composantes intellectuelles, affectives et psychomotrices de l'apprentissage. Elle donne aux élèves la possibilité de réagir aux procédés dynamiques de l'apprentissage à la fois avec leur esprit et avec leur corps.

2. à faire preuve d'imagination, de souplesse et de créativité à l'école et dans la vie
Ces qualités se retrouvent dans la manière d'étudier et de faire des recherches, dans la façon de prendre en main ses affaires personnelles (choix d'une profession ou d'un métier, loisirs, etc.) et dans la capacité de faire face aux défis de la vie et au changement.

Les exigences intellectuelles et physiques associées à l'étude de la danse permettent aux élèves de développer leurs aptitudes dans le domaine de l'organisation, de la solution de problèmes et de la prise de décisions.

3. à acquérir les connaissances et les habiletés fondamentales nécessaires pour comprendre et exprimer des idées au moyen de mots, de nombres et d'autres symboles
Ces connaissances et ces habiletés aideront l'élève à déterminer et à résoudre des problèmes de façon rationnelle et intuitive :
a) en utilisant convenablement la langue comme moyen de communication et instrument de pensée;
b) en saisissant le sens de ce qu'il ou elle lit, écoute et regarde;
c) en comprenant et en utilisant des concepts et des opérations mathématiques.

La danse est un moyen de communication symbolique par lequel le mouvement sert à exprimer les idées. Cependant, pour mieux comprendre la danse, il faut apprendre à discuter de celle-ci et des textes qui s'y rapportent oralement et par écrit. L'apprentissage de la technique chorégraphique fait également appel à certains principes de physique et de mathématiques. En outre, les élèves s'initient aux systèmes de notation utilisés pour consigner et communiquer la chorégraphie.

1. Ministère de l'Éducation, Ontario, *Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7e à 12e année et CPO) : La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario* (EOCIS), éd. rév. (Toronto : ministère de l'Éducation, Ontario, 1989), pp. 3 et 4. Titre abrégé : *Les écoles de l'Ontario.*

4. à se maintenir en forme et en bonne santé
Pour ce faire, l'élève doit régulièrement prendre part à des activités physiques, comprendre la biologie humaine et les principes de la nutrition, éviter tout ce qui peut nuire à la santé et adopter une attitude positive à l'égard de son bien-être personnel.

L'apprentissage des mouvements structurés de la danse permet aux élèves de prendre davantage conscience de leur corps et de ses capacités, et d'améliorer leur forme physique. L'étude de la danse les initie également à l'anatomie et à la physiologie humaines, et à des méthodes d'entraînement efficaces et sans danger. La participation à la danse peut développer leur goût pour l'activité physique.

5. à prendre plaisir à participer à divers modes d'expression artistique, seuls ou en collaborant avec d'autres
L'expression artistique entraîne notamment la clarification et la restructuration de la perception et de l'expérience personnelles. Elle se manifeste dans les arts visuels, la musique, le théâtre et la littérature, ainsi que dans d'autres domaines du programme où se développent les capacités d'expression et de réceptivité de l'élève.

L'étude de la danse permet aux élèves d'étudier l'un des beaux-arts tout en acquérant des connaissances, des aptitudes et des attitudes qui peuvent être applicables à d'autres domaines artistiques. Les élèves prennent conscience de la dimension fonctionnelle du mouvement et des possibilités d'expression qu'il permet, en plus d'apprendre à lui trouver une signification. Le travail de groupe favorise l'appréciation du travail d'autrui et le respect pour les autres artistes.

6. à acquérir le sentiment de sa propre valeur
Ce sentiment est déterminé par des facteurs internes et externes. Au nombre des facteurs internes, citons l'auto-évaluation réaliste, la confiance en soi et la conviction dans la recherche de l'excellence, la discipline personnelle et la satisfaction qu'engendre la réussite. Les facteurs externes comprennent l'encouragement, le respect et l'évaluation constructive.

L'étude de la danse permet aux élèves de prendre de l'assurance en apprenant à s'exprimer par le mouvement. La réussite leur est accessible autant par le travail individuel, ce qui demande de la discipline personnelle, que par le travail en groupe, ce qui demande d'être attentif aux autres et de savoir coopérer. Les processus d'évaluation, notamment les critiques constructives, permettent aux élèves de fixer leurs propres normes d'excellence et de les dépasser. L'étude de la danse leur donne également l'occasion de rehausser leur image d'eux-mêmes et de réaffirmer leur identité culturelle.

7. à comprendre le rôle de la personne dans la famille et celui de la famille dans la société
Au sein de la famille, la personne a des responsabilités, établit des rapports attentifs et acquiert des valeurs. Au sein de la société, la famille contribue à maintenir la stabilité et la qualité d'un mode de vie démocratique.

L'étude de la danse permet aux élèves d'apprendre à partager leurs idées et à s'entraider, aussi bien dans le cadre de la création que de la présentation de leur travail. L'étude de l'histoire de la danse aide également les élèves à comprendre l'évolution culturelle des divers groupes sociaux.

8. à apprendre à être capable de résoudre seul(e) les problèmes pratiques de la vie quotidienne
L'élève apprend notamment à gérer ses ressources personnelles, à devenir une consommatrice ou un consommateur averti, à accomplir ses devoirs de citoyen ou citoyenne, à se préparer à devenir parent, à se familiariser avec les organismes et services communautaires, à s'initier aux méthodes de prévention des accidents et aux techniques de base de l'entretien d'une habitation.

L'étude de la danse exige que les élèves acquièrent de la discipline et déploient les efforts personnels nécessaires pour développer leurs aptitudes et atteindre leurs objectifs. L'étude de la composition en particulier, fait appel à différents types d'aptitudes sur le plan de la résolution de problèmes et de la prise de décisions. Elle exige également des élèves une attention constante aux mesures de sécurité – par exemple, pendant qu'ils ou elles pratiquent une technique donnée, qu'ils ou elles se servent de l'équipement ou se produisent sur scène.

9. à accepter ses responsabilités personnelles dans la société aux échelles locale, provinciale, nationale et internationale
Pour assumer ses responsabilités dans la société, l'élève doit connaître son milieu, son pays et le reste du monde. Il ou elle doit aussi comprendre ce qu'on entend par l'ordre social, le respect des lois et des droits d'autrui, et faire preuve d'un certain souci pour la qualité de la vie chez soi et ailleurs.

La participation au travail de groupe dans le cadre des cours de danse aide les élèves à prendre conscience de l'ordre social. En s'initiant à toute une variété de styles chorégraphiques, ils ou elles acquièrent du respect pour la diversité et l'universalité de la danse, et pour la place qu'elle occupe dans la communauté au Canada et ailleurs dans le monde. Certains thèmes du répertoire chorégraphique sont l'expression des préoccupations politiques, sociales et environnementales de diverses cultures.

10. à apprécier les coutumes, la culture et les croyances d'une grande variété de groupes sociaux
Ce but est étroitement relié à la bonne entente entre les groupes et à l'épanouissement personnel. Au Canada, cet objectif nous amène à respecter :
a) les autochtones,
b) les peuples fondateurs français et anglais,
c) le multiculturalisme,
d) l'identité et l'unité nationales.

Les danses de société et des différents folklores expriment des aspects divers de l'identité raciale et nationale. En étudiant ces types de danse, les élèves peuvent s'initier à l'héritage que nous ont laissé les autochtones du Canada et les premiers colons, ainsi que les divers autres peuples qui sont venus au Canada. Les élèves peuvent aussi découvrir de quelle façon tous les groupes ethniques définissent leur identité en partie par la danse.

11. à acquérir les habiletés et les attitudes nécessaires pour répondre aux exigences du monde du travail

Outre les connaissances théoriques, les techniques nécessaires et la capacité d'établir des rapports interpersonnels, l'élève doit acquérir de bonnes habitudes de travail, une certaine souplesse, un esprit d'initiative, des habiletés au leadership, une méthode pour combattre le stress et le sens de la dignité du travail.

Dans le cadre du travail accompli seuls et en groupe dans les cours de danse, les élèves acquièrent des habiletés et développent des qualités qui pourront leur servir dans le monde du travail.

12. à établir des rapports intelligents avec son environnement

Ces rapports exigent un souci éclairé pour la qualité de l'environnement, l'utilisation intelligente des richesses naturelles et le respect de tout ce qui vit.

Le respect que les danseurs et les danseuses doivent avoir de leur corps, dont ils doivent aussi prendre soin, dispose les élèves à respecter de la même façon la nature et les richesses naturelles.

13. à acquérir des valeurs fondées sur des croyances personnelles, religieuses et morales, ou sur une notion du bien-être de la société

La formation morale dans les écoles repose en partie sur des principes éthiques, sur le respect des croyances religieuses et des idéaux d'autrui, et sur l'identification des valeurs personnelles et sociales.

L'étude des symboles, des rituels et des célébrations en rapport avec certains types de danse permet aux élèves d'apprécier et de comprendre différents systèmes de croyances. L'étude de la danse exige également un certain engagement de la part des élèves, favorisant ainsi l'intégrité personnelle et le respect d'autrui.

ÉGALITÉ DES SEXES

L'histoire des courants culturels et sociaux se reflète dans la danse, et l'étude de cette discipline artistique permet de suivre l'évolution du rôle des hommes et des femmes du point de vue culturel et social.

Le milieu scolaire, les enseignants et les enseignantes peuvent aider à promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre des cours de danse en veillant à ce que :

- le contenu du cours et sa présentation conviennent aux hommes comme aux femmes;
- les descriptions de cours soient conçues de façon à intéresser les élèves des deux sexes et à représenter fidèlement ce qui se passe dans la classe;
- l'école et la collectivité s'efforcent ensemble de mieux faire accepter la participation des garçons à l'étude de la danse;
- les cours traitent du rôle des hommes et des femmes dans le domaine de la danse pour mieux comprendre les tendances historiques et contemporaines;
- les élèves étudient des thèmes chorégraphiques qui traitent des attitudes sexistes.

ÉQUITÉ RACIALE ET ETHNOCULTURELLE

En apprenant à respecter les peuples de races et de groupes ethniques différents, les élèves peuvent apprécier davantage l'expression artistique des autres cultures. L'étude de la danse peut donner aux élèves qui proviennent de milieux ethniques et raciaux différents l'occasion de travailler ensemble à divers types de danse, et d'apprendre à apprécier les rythmes et les mouvements de danse des autres peuples. L'étude des danses occidentales, non occidentales, folkloriques et amérindiennes donne aux élèves l'occasion de comprendre et d'apprécier des aspects de la société multiculturelle et multiraciale du Canada.

Il est également important que les élèves s'initient aux styles chorégraphiques du passé et des diverses régions du monde car l'avenir de la danse repose sur la compréhension des différentes traditions chorégraphiques.

ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Les élèves en difficulté doivent pouvoir s'intégrer au programme de danse. La *Loi sur l'éducation* définit cinq catégories de difficulté – de comportement, de communication, d'ordre intellectuel, d'ordre physique et handicaps multiples.

Des programmes individualisés permettront de répondre aux besoins des élèves en difficulté. Par exemple, une classe de technique à l'intention des élèves qui se déplacent en fauteuil roulant pourra porter sur les différentes façons de se servir de la partie supérieure de son corps et d'utiliser son fauteuil roulant pour bouger. Ces élèves pourront également participer aux cours de composition et présenter leurs danses. On doit leur demander de participer au programme dans la mesure de leurs possibilités. Les méthodes d'évaluation continue tiendront compte du degré de difficulté des élèves.

Les enseignants et enseignantes adapteront leurs mesures de sécurité habituelles aux besoins et aux activités des élèves en difficulté.

Dans le cas des élèves surdoués, les programmes de danse insisteront sur l'acquisition de connaissances supérieures et le développement des aptitudes à la critique et à la résolution de problèmes qui se posent dans le cadre de la composition et de la présentation chorégraphiques. Il faut encourager les élèves à utiliser au mieux leur intelligence et leur imagination, et à développer le plus possible l'aisance du mouvement et la maîtrise de leur corps.

Langage et programme d'études

Les enseignants et enseignantes devraient souligner l'importance du langage dans le processus d'apprentissage ainsi que comme outil pour communiquer ce qui a été appris. Le langage est un outil d'apprentissage; par exemple, on parvient souvent à mieux comprendre une notion en essayant de l'expliquer à quelqu'un ou d'en faire un résumé. On prétend même que, pour réellement comprendre quelque chose, on doit d'abord savoir l'exprimer dans ses propres mots. Les élèves saisiront donc mieux une notion si, dans leurs expériences en classe, on leur donne l'occasion d'en discuter en petits groupes et de travailler à résoudre des problèmes exigeant l'emploi du langage. En outre, ils ou elles peuvent améliorer la qualité de leur langue écrite en tenant un journal où ils noteront leurs idées et les questions qu'ils veulent poser, et aborderont divers sujets en rapport avec la danse.

Les enseignants et enseignantes devraient aider les élèves à s'initier à une matière particulière sans toutefois leur imposer des exigences linguistiques qui pourraient faire obstacle à leur apprentissage. Les élèves qui ont de la difficulté à s'exprimer correctement oralement ou par écrit ont peut-être besoin de plus d'attention. Ils ou elles devraient pouvoir réussir dans les parties du cours qui ne visent pas le développement des compétences linguistiques. Cependant, les élèves de niveau avancé, qui ont l'intention de poursuivre leurs études à l'université, devraient savoir qu'on exige qu'ils ou elles soient capables de communiquer à un niveau et dans une forme bien définis.

Les enseignants et enseignantes devraient faire remarquer aux élèves que chaque discipline possède sa terminologie propre. En danse, on utilise des termes précis pour désigner les notions théoriques, les techniques, les mouvements et les pas. Le mouvement lui-même est une forme de langage, surtout lorsqu'il sert à communiquer quelque chose de précis. En outre, les systèmes de notation de la danse, utilisés pour décrire les différents mouvements, constituent en eux-mêmes un langage. Comme cette terminologie se retrouve dans tout cours de danse, les enseignants et enseignantes devront lui accorder l'attention appropriée.

Enseignement des valeurs

Une multitude de valeurs seront transmises aux élèves tout au long de leur vie, que ce soit à la maison, à l'école ou au travail. Il est donc indispensable que les enseignants et enseignantes les aident :

– à analyser ces valeurs de façon objective et critique;

– à décider des valeurs à adopter;

– à trouver des moyens d'intégrer ces valeurs à leur vie.

Les professeurs de danse qui sont conscients de leurs propres valeurs personnelles et, en particulier, de celles qui sont en rapport avec la danse, seront les mieux placés pour aider les élèves à élaborer un système personnel de valeurs.

ESPRIT DE COMPÉTITION

Les élèves ont besoin de savoir faire la différence entre compétition et émulation. En danse, la tradition veut que l'on ait recours aux auditions pour admettre les danseurs et les danseuses dans les programmes universitaires, les écoles de danse et les troupes professionnelles, et pour assigner les différents rôles lorsque l'on monte un spectacle. Cette tradition est fondée sur la compétition. Ce sera aux enseignants et enseignantes de présenter ces aspects compétitifs de la danse de manière positive et encourageante.

Il appartient aux enseignants et enseignantes de concevoir des cours et des expériences d'apprentissage aptes à promouvoir une attitude saine et constructive. On mettra l'accent sur des objectifs réalistes qui inciteront les élèves à améliorer en permanence leur travail plutôt qu'à rivaliser les uns avec les autres.

Les enseignants et les enseignantes doivent encourager les élèves à trouver leurs propres solutions à des problèmes donnés, et souligner qu'il est non seulement possible mais souhaitable de disposer de plusieurs solutions. Ils doivent aussi insister pour que les élèves s'efforcent de trouver les meilleures solutions. Dans la mesure du possible, les comparaisons devraient mettre en évidence les différences entre les solutions proposées par les élèves et devraient être utilisées pour les encourager à faire preuve d'originalité.

Les enseignants et enseignantes devraient éviter de véhiculer l'idée qu'il existe un physique parfait pour la danse. Il faudra songer à suggérer ou à exiger des tenues de danse qui conviennent à différents types physiques. Les élèves ont besoin de se faire une idée d'eux-mêmes qui soit réaliste, et de connaître leurs capacités et leurs limites physiques ainsi que celles des autres.

Les élèves qui comprennent la différence entre défi et compétition et qui apprennent à apprécier l'apport exceptionnel de chacun seront mieux préparés pour comprendre et pour interpréter des œuvres artistiques originales.

SÉCURITÉ

SÉCURITÉ PERSONNELLE

La sécurité doit être une priorité durant les cours, les répétitions et les représentations. Il est très important que les enseignants et les enseignantes aident les élèves à acquérir de bonnes habitudes dans le domaine de la santé et de la sécurité.

En utilisant des méthodes d'entraînement physique appropriées et sans danger, on réduira les risques de lésions et de traumatismes chroniques. Lorsqu'ils établiront leur programme, les enseignants et les enseignantes devront tenir compte du niveau de croissance physique de leurs élèves de façon à leur fixer des objectifs techniques réalistes. Les exercices techniques des élèves devront faire l'objet d'une évaluation continue en tenant compte des connaissances du personnel enseignant en matière d'anatomie et de biomécanique, et des recherches dans le domaine de la santé, de la condition physique et de l'entraînement, afin d'assurer la sécurité des élèves.

Les enseignants et les enseignantes mettront l'accent sur l'importance d'une alimentation saine; ils incorporeront une période de réchauffement et de détente aussi bien aux cours techniques qu'aux répétitions, et utiliseront l'équipement d'entraînement, comme les haltères, de façon appropriée. La façon de se vêtir et l'hygiène personnelle sont également des facteurs de santé et de sécurité qui devront être présentés aux élèves. Les enseignants et les enseignantes doivent faire remarquer, par exemple, qu'un bijou mal attaché peut devenir un projectile redoutable, qu'une trousse de maquillage que l'on partage peut être une source d'infection et de maladie, et que des chaussures inadéquates peuvent causer des traumatismes qui risquent de devenir chroniques.

Les enseignants et les enseignantes doivent veiller à ce que chaque élève dispose de suffisamment d'espace dans la classe pour pouvoir faire les exercices et les mouvements sans compromettre la sécurité des autres.

Sécurité dans la salle de danse

Les enseignants et les enseignantes doivent veiller à ce que la salle de cours et la salle de représentation ainsi que toutes les structures et l'équipement ne présentent aucun danger. Il faut vérifier la structure et la surface du plancher; idéalement, le plancher doit être assez souple pour amortir les chocs, et sa surface doit être propre et lisse. Si le local est doté de miroirs ou de barres, il faut les inspecter régulièrement. Les barres et les miroirs permanents doivent être solidement fixés à leurs points d'attache de façon à résister aux pressions et aux secousses. Les miroirs et les barres temporaires doivent être fixés à un mécanisme de soutien solide et stable. Le local doit être bien aéré. L'équipement de sonorisation doit être utilisé de manière à ne pas causer de dommages auditifs.

Les élèves ne peuvent avoir accès aux salles de représentation dotées de systèmes d'éclairage, de rideaux, de décors, de jeux de contrepoids, etc., qu'en présence de personnes qui savent utiliser l'équipement. Les élèves ne doivent jamais travailler sans surveillance dans ces locaux. Les enseignants et les enseignantes doivent aussi faire appliquer, outre les consignes ordinaires de sécurité, celles fixées par les règlements ou par la politique de leur conseil scolaire.

Si les enseignants et les enseignantes préconisent des périodes d'entraînement ou de répétition, à titre individuel ou en petits groupes, il leur faut savoir que l'école pourrait être tenue responsable s'il survenait un accident alors que les élèves utilisent les installations de l'école sans surveillance. Les enseignants et enseignantes devraient demander conseil à ce sujet à la direction de l'école.

Milieu scolaire et collectivité

Le programme de danse offre des occasions idéales pour établir des liens entre l'école et la collectivité. Les enseignants et les enseignantes pourront inviter les danseurs, les danseuses et les troupes locales à donner des conférences et à faire des démonstrations. De leur côté, les élèves pourront participer aux présentations en studio et aux spectacles et festivals publics. Les parents et les autres membres de la collectivité pourront être invités aux cours de danse à titre de spectateurs.

On pourra prévoir des sorties éducatives qui permettront aux élèves d'assister à des pièces de théâtre, à des spectacles montés dans d'autres écoles, à des ateliers, à des cours de maître et à des conférences. Le rôle de l'école à cet égard est particulièrement important dans les collectivités qui ne disposent pas de ce type de ressources. Le personnel enseignant et l'administration scolaire, en collaboration avec des organismes provinciaux et gouvernementaux, pourront par exemple, organiser des classes de maître, présenter des bandes vidéo et inviter des troupes professionnelles à venir s'installer dans la collectivité pour y enseigner pendant une certaine période.

CARRIÈRE EN DANSE ET PRÉPARATION À LA VIE

Les programmes de danse donnent aux élèves l'occasion d'acquérir des habiletés qui leur seront utiles dans toutes sortes d'emplois et de professions. Les élèves apprennent à évaluer le travail et à faire des observations critiques; ils et elles font l'expérience de la collaboration et du compromis en travaillant avec les autres et prennent confiance en eux en partageant leurs idées et leurs expériences. L'étude de la danse permet aux élèves de découvrir par eux-mêmes que la santé physique et un mode de vie sain peuvent contribuer au bien-être.

Il faut clairement expliquer aux élèves que les cours de danse donnés au palier secondaire ne constituent pas une formation professionnelle qui mène directement à une carrière de danseur ou de danseuse. Certains élèves désireront peut-être poursuivre une formation qui les préparera à faire carrière dans la danse. D'autres pourront être intéressés par des domaines connexes comme l'administration, la production, la mise en scène, les costumes ou les décors. Les enseignants et les enseignantes devront donner à ces élèves tous les renseignements nécessaires pour leur permettre de planifier leur carrière de façon réaliste, ainsi qu'une idée juste des types de préparation exigés pour l'admission aux études de danse et dans les domaines connexes.

Tout en développant chez les élèves des habiletés utiles dans la vie quotidienne, l'enseignement de la danse peut contribuer à enrichir la qualité de vie de chaque personne et de l'ensemble de la société en lui inspirant un intérêt pour les arts. C'est l'étude de la danse qui poussera certains élèves à s'intéresser aux arts toute leur vie. Ils pourront prendre une part active à la vie culturelle de leur collectivité et, à titre de protecteur ou protectrice des arts, apporter une contribution essentielle à leur vie artistique et économique.

ÉDUCATION COOPÉRATIVE

Les enseignantes et les enseignants sont invités à élaborer des cours qui s'inspirent du présent programme-cadre et ouvrent droit à des crédits dans le cadre du programme d'éducation coopérative. Tous les cours de danse axés sur l'éducation coopérative doivent être conformes aux politiques exposées dans le document intitulé *Éducation coopérative : lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 1989*. La composante extrascolaire du cours, les ressources qui y sont associées et les critères d'évaluation doivent être déterminés à l'avance par le personnel scolaire, et le suivi doit être effectué par les enseignantes et enseignants-moniteurs et la ou le superviseur en milieu de travail.

Plusieurs ressources communautaires peuvent être mises à profit dans le cadre de la composante extrascolaire. Par exemple, les élèves qui songent à faire carrière dans la danse pourraient être placés dans des troupes de danse à titre d'apprentis danseurs ou danseuses, ou dans des écoles de danse privées à titre d'apprentis enseignants ou enseignantes. Ils peuvent peut-être aussi travailler avec une université ou un collège local. Les élèves qui s'intéressent à des métiers ou professions dans des domaines connexes à la danse pourraient être placés dans une troupe de danse locale pour acquérir une formation en régie de scène, ou dans un organisme local de gestion des arts pour s'initier à la gestion théâtrale.

DÉMARCHES SUGGÉRÉES

Le présent programme-cadre reflète l'état actuel de l'enseignement de la danse en Amérique du Nord et vise à intégrer des éléments multiculturels et multiraciaux dans l'enseignement de la danse. Le programme devrait permettre aux élèves de s'initier au plus grand nombre possible d'aspects de la danse.

Les enseignants et les enseignantes trouveront dans la description des cours de danse de ce programme-cadre diverses façons de présenter la danse aux élèves dans une perspective d'ensemble. Les suggestions suivantes aideront les enseignants et les enseignantes à atteindre ce but.

- Les cours généraux devraient porter sur l'étude de la danse dans différentes cultures. Les élèves devraient aussi s'initier au contexte historique et culturel des danses étudiées.
- Les danses folkloriques devraient être choisies de façon à représenter un vaste éventail de cultures et de races.
- Dans la mesure du possible, le cours spécialisé sur l'histoire de la danse devrait présenter la danse dans une perspective globale.
- Les enseignants et les enseignantes devraient prendre soin de présenter les danses folkloriques comme autre chose qu'une suite de pas et de mouvements. Ils devraient donner aux élèves l'occasion d'étudier l'origine et la signification culturelles de chaque danse, et d'en comprendre le sens et le but.
- Les thèmes des compositions devraient permettre d'explorer un large éventail de relations humaines.
- Dans toute la mesure du possible, les enseignants et les enseignantes devraient inviter les membres de l'école ou de la collectivité, dont les traditions chorégraphiques sont différentes, à partager avec la classe leurs points de vue respectifs sur la danse.

LES QUATRE COMPOSANTES DU PROGRAMME

Pour approfondir leur compréhension de la danse, les élèves devraient danser en réfléchissant aux éléments de leur démarche artistique. Bien que la dimension purement physique de la danse soit attrayante pour les élèves, il est important que les enseignants et les enseignantes les encouragent à dépasser l'apprentissage de la technique. Les élèves devraient aussi prendre clairement conscience des émotions que suscite en eux l'expérience du mouvement, et apprendre à apprécier la clarté d'expression, à saisir avec quelle subtilité la chorégraphie utilise les éléments du mouvement, et à distinguer les nuances de l'expression dans les différentes exécutions. Les cours doivent stimuler la capacité d'apprentissage des élèves et constituer une base pour des études plus approfondies.

Les enseignants et enseignantes doivent être conscients de la différence qui existe entre compétence technique et expression artistique. Une danseuse ou un danseur qui excelle sur le plan technique pourra être inintéressant du point de vue expressif alors qu'un débutant ou une débutante pourra démontrer une sensibilité artistique véritable. Cependant, l'habileté technique renforce l'expression artistique, et les élèves devraient s'efforcer d'aller au maximum de leur capacité technique : ils devraient toutefois cultiver, dès le départ, leur sens artistique.

Les élèves qui participent à la création et à la présentation d'œuvres chorégraphiques doivent se familiariser avec l'aspect théorique de la question. C'est en comprenant les principes de la composition chorégraphique que les élèves établiront les critères qui leur permettront d'évaluer les compositions. La connaissance des principes scientifiques du mouvement humain les rendra plus aptes à analyser des mouvements particuliers pour déterminer s'ils sont appropriés et sans danger. La connaissance de la portée historique et socio-culturelle de la danse les aidera à évaluer les représentations.

L'étude de la danse doit porter sur des composantes à la fois théoriques et pratiques. On donnera aux élèves des occasions d'apprentissage qui leur permettront de s'initier à de nombreuses dimensions de la danse et qui stimuleront leurs capacités sensorielles.

Dans toutes les années et à tous les niveaux, les programmes et les cours de danse doivent comprendre l'étude des quatre composantes du programme, soit la *technique*, la *théorie*, la *composition* et la *présentation* de la danse. Bien que l'accent donné aux quatre composantes puisse varier dans la façon de poursuivre les objectifs de certains cours, au moins 15 pour 100 du temps d'enseignement doit être accordé à chaque composante.

Lorsqu'ils détermineront le contenu des cours, les enseignantes et les enseignants devraient aussi tenir compte des points suivants :

- L'étude de chacune des quatre composantes devrait permettre de développer les capacités intellectuelles, affectives et psychomotrices des élèves.
- Les quatre composantes font partie intégrante de l'étude de la danse.
- Les quatre composantes sont reliées entre elles.
- Les quatre composantes revêtent une égale importance.
- La nature de chaque cours, la formation et l'expérience des enseignantes et des enseignants détermineront dans quel ordre la matière sera enseignée.

Les objectifs spécifiques à l'enseignement de la danse sont présentés aux pages suivantes sous les quatre rubriques de la technique, de la théorie, de la composition et de la présentation. L'importance à accorder à chaque objectif variera ainsi qu'il est indiqué.

Technique

L'étude de la technique ne se limite pas à l'entraînement des muscles et des nerfs mais vise également à développer les capacités perceptives, intellectuelles, spirituelles, affectives et expressives des élèves.

Les élèves auront l'occasion :	Années 7 à 10	Années 11 et 12
– de comprendre l'importance fondamentale d'une préparation adéquate aux cours de danse;	●	•
– d'apprendre et de répéter les mouvements qui constituent la base des techniques chorégraphiques;	●	•
– d'avoir une image positive d'eux-mêmes et de leur corps, et une attitude saine face à l'entraînement chorégraphique;	●	•
– d'utiliser l'entraînement chorégraphique pour améliorer leur condition physique et lui accorder l'importance qui lui revient;	●	•
– de comprendre ce que l'on entend par techniques de danse sans danger et d'en faire la démonstration;	●	●
– de développer leur sens du mouvement pour établir une harmonie entre la conscience de leur corps et la façon de l'utiliser	●	●
– d'apprendre et de répéter toute une gamme de formes et de styles de techniques chorégraphiques à un niveau d'habileté spécifié;	●	●
– de comprendre et de mettre en pratique ce qu'on entend par alimentation saine;	●	●
– d'appliquer les notions de biomécanique qui sont utilisées dans l'entraînement chorégraphique.	•	●

Théorie

L'étude de la théorie chorégraphique permet d'explorer les principes fondamentaux de la science et de l'art de la danse. On étudie les traditions chorégraphiques dans leur contexte historique, social et culturel, et on prête attention à l'esthétique de la danse.

Les élèves auront l'occasion :	Années 7 à 10	Années 11 et 12
– de comprendre et d'expliquer comment les éléments de la danse sont utilisés pour définir et créer des structures chorégraphiques;	●	•
– de comprendre les rapports entre mouvement, rythme, musique et danse;	●	•
– d'apprécier la diversité culturelle de la danse;	●	•
– de faire la différence entre les divers types et styles de danse;	●	●
– de comprendre l'évolution historique de la danse et ses rapports avec les tendances et les idées actuelles sur la danse;	•	●
– d'élaborer des critères pour décrire, analyser et critiquer tous les aspects de la danse;	•	●
– de comprendre comment certaines notions cinétiques de biomécanique s'appliquent à la danse;	•	●
– d'apprendre à connaître le répertoire chorégraphique et les grands danseurs et danseuses du passé et du présent;	•	●

Les élèves auront l'occasion :	Années 7 à 10	Années 11 et 12
– de commencer à comprendre de quelle façon différents aspects de la société sont exprimés par la danse;	•	•
– de comprendre l'évolution de la danse dans la culture canadienne;	•	•
– de comprendre et d'utiliser correctement la terminologie de la danse;	•	•
– d'apprendre à apprécier l'esthétique de la danse.	•	•

● importance majeure
• importance mineure

Composition

Dans le cadre de l'étude de la composition, les élèves se penchent sur les idées et les sujets qui peuvent être interprétés et exprimés par le mouvement. Ils ou elles étudient également les processus et les structures qui constituent le cadre de la création chorégraphique. Les thèmes de composition doivent couvrir un vaste éventail de sujets.

Les élèves auront l'occasion :	Années 7 à 10	Années 11 et 12
– d'utiliser les éléments des mouvements de la danse pour créer des suites chorégraphiques;	●	•
– d'utiliser des stimuli divers pour créer des enchaînements chorégraphiques;	●	●
– d'utiliser l'improvisation pour découvrir et varier les mouvements de la danse;	●	●
– d'apprendre à apprécier et à respecter leurs propres compositions et celles des autres;	●	●
– d'observer les compositions chorégraphiques des autres et d'en faire la critique;	●	●
– de faire preuve d'autodiscipline, d'apprendre à tenir compte des autres et à collaborer avec eux, et de se servir du processus de création pour développer leur aptitude au leadership;	●	●
– de se servir des formes et des structures de la composition pour créer des enchaînements chorégraphiques;	•	●
– d'étudier la fonction de l'accompagnement en danse;	•	•
– de participer à la reconstitution des danses du répertoire chorégraphique.	•	•

Les deux types de cours

Présentation

Dans le cadre de l'enseignement de la présentation, les élèves étudient les différentes façons de donner vie sur scène aux pièces chorégraphiques. L'étude de la présentation devrait tenir compte du type de danse, du danseur ou de la danseuse, du milieu d'exécution et du spectacle lui-même. Les présentations devraient être l'expression des idées et des efforts de tous les participants et participantes.

Les élèves auront l'occasion :	Années 7 à 10	Années 11 et 12
– de développer et de mettre en œuvre leurs capacités d'exécution en présentant leurs propres danses et celles des autres;	●	•
– de comprendre que ce sont les répétitions et le fini qui assurent le succès de la représentation;	●	●
– de comprendre que le nombre de répétitions varie en fonction du type de représentation;	•	●
– d'approfondir leur compréhension de la danse; de faire preuve d'autodiscipline et de développer leur aptitude au leadership, et d'apprendre à tenir compte des autres et à collaborer avec eux dans le cadre des répétitions et des représentations;	●	●
– de s'initier aux techniques de production théâtrale qui peuvent rehausser les spectacles chorégraphiques, et de les mettre en pratique.	•	●

● importance majeure
• importance mineure

Le programme-cadre contient deux types de cours – les cours généraux et les cours spécialisés. Les cours généraux ont une base plus large et portent sur l'étude d'au moins trois types de danse, contrairement aux cours spécialisés qui insistent sur un type de danse ou un aspect de la danse. Lors de la planification, les enseignants et les enseignantes choisiront les types de danse à étudier parmi les cinq types autorisés par le présent programme-cadre : danse moderne, ballet, jazz, danse folklorique et danse de société.

Les cours de danse offerts en 7e et 8e année seront des cours généraux. Les deux types de cours, généraux et spécialisés, pourront être offerts de la 9e à la 12e année. Le cours préuniversitaire de l'Ontario est un cours général. Les écoles pourront offrir n'importe lequel des cours autorisés dans ce programme-cadre mais, si un seul cours est offert au palier secondaire, il est vivement recommandé que ce soit un cours général.

On trouvera dans la partie B de ce programme-cadre une description détaillée des cinq types de danse énumérés ci-dessus et du contenu des cours généraux et spécialisés.

COURS GÉNÉRAUX

7e ET 8e ANNÉE

La façon d'enseigner la danse en 7e et 8e année variera en fonction des facteurs suivants : temps et locaux disponibles, compétences du personnel enseignant, niveau d'expérience des élèves et objectifs pédagogiques de l'école. Certains établissements offriront un cours de danse distinct tandis que d'autres intégreront la danse à d'autres matières du programme. Dans certains cas, on mettra l'accent sur la danse qui servira à interpréter une autre matière; dans d'autres cas, on insistera davantage sur une autre matière à laquelle la danse servira de véhicule. Dans tous les cours dispensés pendant ces deux années, le mode d'enseignement choisi s'inspirera de l'éducation axée sur l'enfant.

Il faudrait initier les élèves à toutes sortes de types de danse. Tous les cours devront présenter des éléments des quatre composantes : technique, théorie, composition et présentation. Il faudra également inclure ces composantes lorsque l'enseignement de la danse sera intégré à d'autres matières et à d'autres activités scolaires, bien que d'une façon moins approfondie que dans les cours distincts.

9e À 12e ANNÉE

Les cours généraux offerts au palier secondaire donneront aux élèves l'occasion de s'initier à plusieurs types de danse et d'en faire l'expérience dans le cadre d'un seul cours. Ces cours peuvent être particulièrement avantageux pour les élèves qui n'ont pas d'expérience dans le domaine et qui pourront ainsi s'initier à divers typès de danse avant d'en choisir un en particulier. Les élèves qui se sont spécialisés précédemment dans un ou deux types de danse et qui n'ont pas de vision globale de la danse comme discipline auront aussi intérêt à suivre un cours général.

Dans le cadre d'un cours général, les élèves devront être initiés à au moins trois des cinq types de danse autorisés dans ce programme-cadre, soit, la danse moderne, le ballet, le jazz, la danse folklorique et la danse de société. Dans chaque cours, on doit enseigner des éléments de la technique, de la théorie, de la composition et de la présentation de la danse.

Il est important de noter ce qui suit :

1. Un grand nombre de similarités se retrouvent dans le contenu technique des cinq types de danse. Ceux-ci diffèrent sur le plan des pas, des positions, des formations de groupe, des rythmes et de la musique, lesquels sont le fruit de traditions différentes. Les enseignants et les enseignantes pourront adapter le contenu technique présenté dans la partie B au type de danse étudié.

2. Les éléments de composition de tous les types de danse sont identiques. Là encore, les différences s'expliquent par le type de danse particulier qui a servi à résoudre le problème de composition.

3. Chaque cours général devra initier les élèves à toute une variété de types de danse. Le contenu suggéré pour la technique et la composition a donc été conçu de façon à être applicable à différents types de danse.

4. Le contenu suggéré pour l'étude de la *technique* et de la *composition* est le même pour les niveaux fondamental, général et avancé de chaque année. Le contenu du cours pour l'étude de la *théorie* et de la *présentation* variera en fonction du niveau du cours général et des types de danse étudiés.

On recommande que les élèves prennent le cours général de 9e ou de 10e année au niveau général, en préparation aux cours de danse du cycle supérieur.

Cours spécialisés

Les cours de danse spécialisés peuvent être offerts aux élèves de la 9e à la 12e année. Ces cours permettent d'étudier en profondeur un type de danse ou un aspect de la danse, comme la composition ou l'histoire. Les cours spécialisés s'harmonisent particulièrement bien avec le programme des écoles d'art de la province sans pour autant s'y limiter.

Les élèves qui veulent approfondir leur compréhension de la danse auront besoin de se spécialiser dans un ou plusieurs types de danse pour améliorer leur technique et accroître leurs connaissances théoriques. Ces élèves pourront aussi compléter leurs études techniques à l'extérieur de l'école pour parfaire l'entraînement nécessaire à l'acquisition de certaines techniques.

Les cours spécialisés pourront porter sur l'un des cinq types de danse proposés, à savoir, danse moderne, ballet, jazz, danse folklorique et danse de société. Divers aspects de ces types de danse pourront être choisis aux fins d'études dans le cadre de certains cours. Voici des exemples parmi les types de danse :

a) *Danse moderne :*
- techniques de Graham, Limon et Cunningham
- néo-classique, postmoderne et contemporaine

b) *Ballet :*
- russe, français, anglais et danois
- classique, postmoderne et contemporain

c) *Jazz :*
- afro-américain, africain et antillais
- styles associés au vaudeville, aux comédies musicales, au théâtre, aux films et aux vidéoclips
- traditionnel, lyrique, blues, disco et «funk»
- claquettes

d) *Danse de société :*
- danses traditionnelles comme la valse, la mazurka, la pavane et le menuet
- danses du début du XXe siècle comme le fox-trot, la rumba, le cha-cha-cha et le tango
- styles récents comme le rock, le «funk», le disco et le break

e) *Danse folklorique :*
- danses typiques de divers pays ou nationalités p. ex., danses amérindiennes, chinoises, indiennes, canadiennes ou irlandaises

Bien que la danse moderne, le ballet et le jazz aient connu des évolutions historiques nettement différentes, les distinctions ont maintenant tendance à s'estomper et les méthodes d'entraînement se ressemblent davantage. Les danses créées par les chorégraphes de danse moderne reçoivent souvent le nom de ballets et certains chorégraphes de danse moderne créent des œuvres pour des troupes de ballet. De nombreux ballets créés depuis 1930 ont reçu le nom de ballets modernes. Les élèves qui envisagent de faire carrière dans la danse sont donc encouragés à suivre des cours de technique dans chaque catégorie (danse moderne, ballet et jazz).

La perfection d'exécution qui caractérise souvent ces types de danse est souvent le résultat d'un entraînement intensif dans le cadre duquel les capacités cinétiques du corps ont été affinées aux fins d'interprétation et

d'expression artistiques. Cette forme d'entraînement est un processus lent et graduel qui se déroule année après année et qui exige une grande discipline. Le degré de perfection que visent les danseuses et les danseurs professionnels des troupes de danse ne saurait constituer un but réaliste pour les cours spécialisés. Les élèves qui souhaitent acquérir ce niveau de compétence technique devront vraisemblablement chercher à l'extérieur de l'école un complément de formation technique et poursuivre leurs études bien au-delà du palier secondaire. L'objectif des cours spécialisés dans ces trois domaines est de donner aux élèves l'occasion d'apprécier la danse moderne, le ballet et le jazz à plusieurs niveaux de compétence, tandis que l'entraînement leur permet de développer leurs habiletés et de s'ouvrir à différentes dimensions de la danse. Dans le cadre d'un programme d'études équilibré dont le contenu porte sur la technique, la théorie, la composition et la présentation, les cours qui traitent de ces types de danse aideront les élèves à développer leurs capacités physiques et intellectuelles, leurs facultés d'expression et leur créativité.

Les danses folkloriques et les danses de société tirent leurs origines des danses exécutées par les différents peuples au cours de l'histoire, pour leur plaisir et leur expression personnelle. Ces danses servent souvent à affirmer l'identité d'un groupe particulier de gens. Certaines sont associées à des événements bien précis, tels que rituels ou célébrations. Ces danses peuvent être classées en fonction de leur origine nationale ou culturelle, de la situation géographique ou climatique de l'endroit où elles se sont développées, ou des figures cinétiques qui y prédominent. Les élèves pourront étudier le costume national ou la tenue exigée par certaines danses, la période de l'histoire à laquelle elles remontent ainsi que les événements historiques ou sociaux qui marquent leurs origines.

Certaines danses de société et certaines danses folkloriques sont moins exigeantes sur le plan technique et par conséquent relativement faciles à apprendre et à exécuter. Des gens de tous âges peuvent y participer à l'occasion de fêtes familiales ou communautaires, ou de manifestations culturelles. D'autres danses et d'autres styles ont été amenés par des danseurs, des danseuses et des chorégraphes à un très haut degré de perfection. Il arrive qu'une danse authentique d'un pays ou d'une culture particulière devienne une pièce chorégraphique basée sur la réinterprétation qu'en a faite une ou un artiste.

Le contenu préconisé pour tous les cours de danse spécialisés est présenté au niveau général, dans la partie B de ce programme-cadre. Tout en gardant à l'esprit qu'ils doivent enseigner dans tous les cours des éléments de technique et de théorie, de composition et de présentation, les enseignants et les enseignantes pourront modifier le contenu d'un cours aux niveaux fondamental et avancé, en accord avec les objectifs des cours des niveaux fondamental et avancé, exposés aux pages 27 et 32.

Le programme à l'intention des élèves de 7e et de 8e année

Principes généraux

En 7e et 8e année, l'étude de la danse sera intégrée à la composante artistique du programme d'études, telle que définie à l'article 3.4 de la circulaire *Les écoles de l'Ontario*. Dans cette optique, les écoles planifieront leur programme de danse en 7e et 8e année en tenant compte des facteurs suivants :

- La danse doit être enseignée à tous les élèves, et non à un groupe qui a choisi cette matière.
- La danse doit représenter la suite logique du processus de création axé sur l'enfant, amorcé aux cycles primaire et moyen, et qui insiste sur le mouvement ainsi que sur l'intégration des arts.
- La danse pourra être enseignée soit comme matière distincte, soit dans le cadre d'un cours intégré sur les arts, soit comme composante d'autres matières comme les arts du langage ou les études sociales.
- Les enseignants et les enseignantes doivent être conscients des variations dans le développement physique des enfants de cet âge.
- La danse pourra être enseignée par des enseignantes et des enseignants spécialisés ou non, dans divers locaux de l'école.

Le programme de danse de 7e et 8e année présentera donc les composantes et les qualités suivantes :

- Les cours seront généraux et mettront en relief le rôle de la danse dans l'apprentissage d'autres matières.
- Les cours constitueront une initiation aux techniques de base, dont les habiletés locomotrices et les combinaisons de mouvements dans trois ou quatre types de danse.
- L'enseignement se fondera sur des stratégies pédagogiques variées et abordera le mouvement du point de vue de la création, de l'exploration et de l'interprétation.
- On insistera sur le rôle de la danse dans le développement personnel et social des élèves.

Si possible, le personnel enseignant mettra à profit les ressources de la collectivité en organisant, par exemple, des démonstrations de danse par des professionnels.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les élèves auront l'occasion :

- d'acquérir et de développer des habiletés cinétiques, avec ou sans déplacement;
- de comprendre la raison d'être des pratiques sécuritaires et de les appliquer, et d'appliquer certains des principes biomécaniques utilisés dans l'entraînement chorégraphique;
- d'acquérir une perception juste et équilibrée de leur image, du schéma corporel et de l'entraînement chorégraphique;
- de travailler avec les différents éléments de la danse et d'employer toute une variété de stimuli pour explorer le mouvement, l'improvisation et la résolution des problèmes;
- de commencer à apprécier l'esthétique de la danse et des arts en général;
- d'apprendre à apprécier la diversité culturelle de la danse et la façon dont elle reflète différents aspects de la société;
- d'apprendre à respecter leur travail et celui des autres;
- d'approfondir leur compréhension de la danse, d'apprendre à tenir compte des autres et à collaborer avec eux, et de mettre à profit les répétitions et les spectacles pour développer leurs aptitudes au leadership et leurs facultés d'autodiscipline.

APERÇU DU CONTENU

On trouvera ci-dessous des façons dont la technique, la théorie, la composition et la présentation de la danse peuvent être enseignées dans un programme d'études intégré.

Les éléments suivants peuvent être enseignés séparément ou intégrés à d'autres matières :

- aptitudes fondamentales au déplacement : marche, course, sautillement, bond, saut
- aptitudes fondamentales aux mouvements sur place : flexion, extension et rotation
- éléments de la danse, notamment le temps, l'espace et la forme, et l'énergie
- extraits de danses anciennes et folkloriques
- projets de création incorporant des stimuli sonores, spatiaux et cinétiques
- projets individuels et collectifs dans le domaine du mouvement créatif
- danses de société et organisation sociale

La partie B du présent programme-cadre renferme une description détaillée de la matière à l'étude en 7e et 8e année.

Le programme à l'intention des élèves de la 9e à la 12e année

Niveaux de difficulté

Les cours du programme du palier secondaire, de la 9e à la 12e année, sont conçus de façon à présenter un contenu qui réponde aux différents besoins et intérêts des élèves. De la 9e à la 12e année, les cours généraux tout comme les cours spécialisés pourront être offerts aux trois niveaux de difficulté – fondamental, général et avancé[2].

Les élèves devraient étudier la technique pour débutants au cycle intermédiaire : le niveau de difficulté technique devrait augmenter graduellement au cycle supérieur. Les enseignants et enseignantes risquent de se trouver en présence de divers degrés de compétence dans la même classe. Afin de maintenir une qualité élevée, ils doivent donc encourager les élèves à travailler l'aspect technique au maximum de leur capacité.

Dans la mesure du possible, les enseignants et les enseignantes doivent mettre à profit les ressources de la collectivité en invitant, par exemple, des danseuses et danseurs professionnels à diriger des ateliers pour leur classe ou à participer à l'élaboration d'expériences d'apprentissage à l'intention des élèves.

2. La structure des programmes de 9e année fait actuellement l'objet d'une révision.

COURS DE NIVEAU FONDAMENTAL

CONSIDÉRATIONS MAJEURES

Les cours de niveau fondamental doivent répondre aux besoins des élèves qui considèrent leurs études secondaires comme une préparation au passage direct dans le monde du travail et qui ne désirent pas faire d'études postsecondaires.

Les cours de danse de niveau fondamental seront axés sur le développement des capacités des élèves sur le plan psychomoteur et affectif. Ces cours devraient viser particulièrement le développement des habiletés et des intérêts de chaque élève sans négliger l'acquisition des compétences qui trouvent une application dans la vie quotidienne. Le programme des cours de danse dispensés au niveau fondamental doit être suffisamment flexible pour répondre aux divers objectifs à long terme des élèves. Les cours devraient permettre aux élèves de s'initier à une grande variété d'expériences chorégraphiques qui rehausseront non seulement leur intérêt pour la danse et les autres arts mais aussi leur santé, leur forme physique et leur confiance en eux.

Les cours de danse donnés au niveau fondamental doivent préparer les élèves au marché du travail en leur permettant d'acquérir diverses habiletés personnelles et organisationnelles. Les cours devraient offrir des occasions d'apprentissage qui mènent à un degré de réussite élevé, et qui aident les élèves à assumer leur indépendance, à prendre des habitudes qui leur permettront de réussir leur vie et à adopter des attitudes qui les aideront à vivre en harmonie avec les autres et avec l'environnement.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Tous les cours de danse offerts au niveau fondamental doivent viser le développement des aptitudes des élèves dans les grandes catégories suivantes :

a) *Aptitudes personnelles.* Les élèves auront l'occasion :
- d'apprécier la danse et l'art sous diverses formes;
- de comprendre que l'observation de la danse et la participation à la danse peuvent être des activités de loisirs qu'ils apprécieront toute leur vie;
- d'acquérir des habiletés techniques et de développer leurs capacités d'expression dans le domaine de la danse;
- d'augmenter leur confiance en eux et leur équilibre en participant à des expériences chorégraphiques créatives;
- de développer leurs capacités d'écoute et d'observation;
- de créer et d'exécuter leurs propres danses, et d'exécuter les danses des autres;
- de s'initier aux différents types et styles des techniques chorégraphiques tout en adoptant des pratiques cinétiques sécuritaires, et d'apprendre à apprécier la valeur de la santé et de la bonne forme physique.

b) *Incidence sociale.* Les élèves auront l'occasion :
- de comprendre le rôle de la danse et de la culture dans la société;
- d'apprécier la danse en tant qu'activité sociale;
- de reconnaître la valeur de la danse comme expression de l'identité collective;
- de reconnaître la contribution de la danse à la qualité de la vie dans la collectivité;
- de développer leur conscience et leur compréhension sociales et culturelles et d'apprendre à respecter les autres et à apprécier les autres cultures.

c) *Communication*. Les élèves auront l'occasion :
- de voir dans la danse une forme de communication non verbale;
- d'exprimer leurs idées par le mouvement;
- de décrire le mouvement verbalement;
- d'apprendre à donner et à recevoir des conseils critiques constructifs, et à faire la critique d'extraits de danse et d'arts connexes.

d) *Compétence professionnelle*. Les élèves auront l'occasion :
- d'acquérir des compétences pertinentes à divers types d'emploi, comme la prise de décisions, la gestion du temps et la façon de donner et de recevoir des directives;
- d'apprendre à travailler et à résoudre des problèmes en équipe;
- d'apprécier leur propre travail et celui de leurs camarades;
- d'apprendre à s'organiser pour accomplir une tâche;
- de reconnaître la valeur aussi bien du produit fini que du travail qui le précède;
- d'apprendre à apprécier le travail en participant à l'apprentissage et au perfectionnement des habiletés chorégraphiques;
- de prendre conscience de la variété des emplois possibles dans des domaines connexes à la production de spectacles de danse, tels que la direction du son et de l'éclairage, la conception des décors et des costumes, et la construction des décors.

Aperçu du contenu

Cours généraux

Les enseignants et les enseignantes risquent d'être tentés d'insister davantage sur le contenu chorégraphique qui correspond à leur domaine d'expérience et à leurs préférences. Ils ne doivent pas oublier, cependant, que les élèves doivent avoir l'occasion d'acquérir des compétences techniques, notamment des habiletés locomotrices, et de se familiariser avec des combinaisons de mouvements dans au moins trois types de danse. Chaque cours doit couvrir l'enseignement de la technique, de la théorie, de la composition et de la présentation de la danse.

Le contenu préconisé pour chaque cours général de danse offert au niveau fondamental de la 10e à la 12e année est présenté en détail dans la partie B du présent programme-cadre. Le contenu du cours de 9e année est seulement présenté au niveau général, mais peut être adapté pour répondre aux besoins des élèves suivant les cours de niveau fondamental, en accord avec les objectifs des cours de niveau fondamental exposés aux pages 27-28.

Les cours de niveau fondamental doivent porter sur les aspects suivants des quatre composantes du programme :

a) *Technique*
- position du corps et des bras
- capacités techniques fondamentales, avec ou sans déplacements, figures et combinaisons de mouvements simples, relations de groupe
- exploration plus poussée des éléments du mouvement

b) *Théorie*
- la danse dans l'histoire, dans la société, dans la culture et dans ses rapports avec les autres arts
- sensibilisation au corps, à la sécurité et à la bonne forme physique
- le rythme : analyse et notions de base

c) *Composition*
- éléments du mouvement, formes et structures de la composition
- variété de stimuli
- processus créatif, improvisation et rappel, et chorégraphie
- analyse et évaluation du travail

d) *Présentation*
- création et présentation de figures et de combinaisons de mouvements simples
- participation à l'exécution des œuvres d'autres personnes
- exercices de perfectionnement
- introduction à la production de spectacle

Cours spécialisés

Chaque cours devra couvrir les quatre composantes : technique, théorie, composition et présentation.
Le contenu de chacun des cours spécialisés est décrit en détail dans la partie B du présent programme-cadre. Le contenu de chaque cours est présenté au niveau général, mais il est possible de l'adapter pour répondre aux besoins des élèves qui suivent le cours au niveau fondamental, en accord avec les objectifs des cours de niveau fondamental exposés aux pages 27-28.

Cours de niveau général

Considérations majeures

Les cours de niveau général doivent répondre aux besoins des élèves qui considèrent l'éducation secondaire non seulement comme une préparation à l'emploi et à la carrière, mais aussi comme le pont qui leur permettra de poursuivre leur éducation dans les programmes offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie et autres établissements postsecondaires, exception faite des universités. Les cours de danse dispensés au niveau général devraient donc traiter la danse à la fois comme l'un des beaux-arts et comme un art appliqué. Les cours doivent sensibiliser les élèves à la variété des possibilités d'emploi et de carrière dans le secteur de la danse et les domaines connexes, et les aider à acquérir les compétences appropriées. Il faut mettre l'accent sur le développement des aptitudes des élèves dans le domaine psychomoteur. On veillera tout particulièrement à ce que les élèves acquièrent des aptitudes à la communication orale et écrite, en utilisant la terminologie de la danse, et à ce qu'ils prennent conscience des enjeux que présente l'étude de la danse, et les comprennent. Ces cours devraient permettre aux élèves d'acquérir des connaissances, des habiletés et des attitudes dont la valeur pratique leur sera toujours utile.

Objectifs spécifiques

Tous les cours de danse offerts au niveau général doivent viser le développement des aptitudes des élèves dans les grandes catégories suivantes :

a) *Préparation à une carrière.* Les élèves auront l'occasion :
- d'acquérir des habiletés chorégraphiques professionnelles;
- d'apprécier la danse comme une forme de travail et une activité de loisirs;
- de comprendre les rapports entre la danse et d'autres formes d'art;
- d'acquérir une attitude positive envers leur propre travail et celui des autres;
- de faire preuve d'autodiscipline, d'apprendre à tenir compte des autres et à collaborer avec eux, et de développer leurs aptitudes au leadership;
- d'intégrer l'étude de la danse à l'étude des autres matières;
- d'examiner l'éventail des possibilités de carrière dans le secteur de la danse et les domaines connexes, dans la collectivité, au Canada et ailleurs dans le monde;
- de prendre conscience des exigences associées à la carrière de danseur ou de danseuse, ou aux domaines connexes;
- de prendre connaissance des possibilités de formation postsecondaire dans le domaine de la danse.

b) *Processus d'apprentissage.* Les élèves auront l'occasion :
- d'apprendre à se motiver, se fixer des buts à leur portée;
- de remettre en question les idées préconçues;
- de comprendre le processus de création et de distinguer le travail en cours du produit fini;
- de se servir des éléments chorégraphiques pour résoudre des problèmes et participer à la création de chorégraphies;
- d'utiliser l'expérience du mouvement pour prendre conscience du processus de conceptualisation;
- de comprendre les méthodes utilisées pour apprendre la danse.

c) *Communication.* Les élèves auront l'occasion :
- d'améliorer leur niveau d'aptitude à la communication verbale (écrite et orale) et non verbale dans le domaine de l'expression personnelle et de l'expression artistique;
- d'apprendre à communiquer leurs idées sur la danse et leurs expériences dans ce domaine;
- d'apprendre à faire et à recevoir des critiques constructives, et à faire la critique de la danse à partir de critères précis;
- d'apprendre à expliquer la signification des mouvements d'une danse en particulier;
- de développer leurs capacités d'écoute en rapport avec la danse;
- d'apprendre à interpréter et à exprimer le mouvement et la danse;
- d'apprécier la diversité historique et culturelle de la danse;
- de savoir trouver de la documentation sur la danse;
- de lire des articles et des ouvrages sur la danse et d'en faire le compte rendu;
- de savoir apprécier les systèmes de notation, leurs possibilités et leurs limites pour consigner et préserver les œuvres.

APERÇU DU CONTENU

COURS GÉNÉRAUX

Bien que les types de danse retenus pour les cours seront sans doute choisis en fonction des intérêts des élèves, des connaissances des enseignants et enseignantes et des ressources locales, les élèves doivent avoir l'occasion d'acquérir des compétences techniques, notamment des habiletés locomotrices, et de se familiariser avec des combinaisons de mouvements dans au moins trois types de danse. Chaque cours doit couvrir l'enseignement de la technique, de la théorie, de la composition et de la présentation de la danse.

Le contenu préconisé pour chaque cours de danse de la 9e à la 12e année offert au niveau général est présenté en détail dans la partie B du présent programme-cadre.

Les cours de niveau général devraient porter sur les aspects suivants des quatre composantes du programme :

a) *Technique*
- mouvements fondamentaux dans au moins trois types de danse
- principes de kinésiologie et de biomécanique appliqués à l'entraînement et à la technique chorégraphiques

b) *Théorie*
- types et styles de danse de différentes cultures
- évolution historique de la danse, l'accent étant mis sur le contexte social et culturel des types de danse étudiés en classe
- la danse dans la société contemporaine
- les éléments de la danse
- le rapport entre la musique et la danse
- la critique chorégraphique

c) *Composition*
- utilisation des éléments du mouvement de la danse et de stimuli variés pour créer des enchaînements chorégraphiques
- utilisation de l'improvisation pour découvrir et varier les enchaînements chorégraphiques
- utilisation des structures et des formes de la composition pour créer des chorégraphies

d) *Présentation*
- habiletés à l'exécution, et composantes des répétitions et du spectacle de danse
- relations interpersonnelles et sociales dans le cadre de la danse

COURS SPÉCIALISÉS

Chaque cours devra couvrir l'enseignement de la technique, de la théorie, de la composition et de la présentation de la danse.

Le contenu de chaque cours spécialisé est décrit en détail dans la partie B du présent programme-cadre, et s'applique au niveau général.

Cours de niveau avancé

Considérations majeures

Les cours de niveau avancé ont pour but de répondre aux besoins des élèves qui considèrent l'école secondaire essentiellement comme une préparation à l'entrée à l'université ou à certains programmes des collèges d'arts appliqués et de technologie. Ces cours doivent viser tout particulièrement le développement des aptitudes des élèves dans les domaines intellectuel et psychomoteur. La priorité sera accordée à une étude approfondie des principes théoriques, des applications pratiques et de l'évolution historique et socioculturelle de la danse, et à la sensibilisation des élèves à l'esthétique. Les élèves sont invités non seulement à atteindre un niveau élevé de compétence technique, mais à se préparer pour l'université en développant leurs aptitudes à analyser, synthétiser, abstraire, écrire et travailler indépendamment.

Objectifs spécifiques

Tous les cours de niveau avancé doivent viser le développement des aptitudes des élèves dans les grandes catégories suivantes :

a) *Développement intellectuel.* Les élèves auront l'occasion :
- d'étudier les théories de la danse;
- de comprendre le processus de création;
- de comprendre la base scientifique du mouvement et de la technique chorégraphique;
- de se familiariser avec les ouvrages sur la danse;
- d'approfondir leur connaissance de l'histoire de la danse, de sa signification culturelle et sociale, et de son rapport avec d'autres formes d'art;
- de comprendre le rôle de la critique dans le domaine de la danse;
- d'utiliser la terminologie relative à la danse;
- d'apprendre à faire preuve de clarté et de cohérence dans les communications écrites et orales;
- d'acquérir des aptitudes à résoudre des problèmes;
- d'étudier le rôle de la danse dans la communication;
- d'analyser les processus intellectuels en rapport avec l'acquisition des techniques physiques et la création des enchaînements de mouvements;
- d'étudier les composantes théoriques des diverses formes et des divers styles de danse;
- de savoir apprécier les systèmes de notation, leurs possibilités et leurs limites pour consigner et préserver les œuvres;
- de découvrir le pouvoir qu'a l'art de pénétrer la nature humaine.

b) *Développement technique.* Les élèves auront l'occasion :
- d'accroître leurs compétences techniques;
- d'acquérir des aptitudes à la résolution des problèmes et de développer leur créativité;
- de développer leur aptitude à communiquer non verbalement par le truchement de la danse;
- de présenter un répertoire qui témoigne de ce qu'ils ont appris au niveau de la technique et de la composition.

c) *Préparation au passage dans un établissement postsecondaire.* Les élèves auront l'occasion :
- d'apprendre à faire de la recherche;
- de savoir où s'adresser pour consulter les travaux de recherche sur la danse et les domaines connexes;
- de se renseigner sur les carrières possibles dans le secteur de la danse et les domaines connexes;
- de se renseigner sur les conditions d'admission dans divers établissements postsecondaires;
- de se préparer à l'audition exigée pour être admis dans les établissements postsecondaires;
- de se montrer capables de faire face à des défis intellectuels complexes et de satisfaire à des exigences techniques difficiles.

APERÇU DU CONTENU

Comme le chemin qui conduit vers le cours préuniversitaire de l'Ontario en danse passe par les cours de niveau avancé, il faut veiller à bien établir le rapport entre la planification des cours de niveau avancé et le contenu du cours préuniversitaire de l'Ontario.

COURS GÉNÉRAUX

Les élèves doivent développer leurs compétences techniques dans au moins trois types de danse. Chaque cours doit couvrir l'enseignement de la technique, de la théorie, de la composition et de la présentation de la danse; des composantes pratiques doivent être intégrées au contenu théorique.

Le contenu préconisé pour chaque cours général de danse de la 10e à la 12e année offert au niveau avancé est présenté en détail dans la partie B du présent programme-cadre. Le contenu du cours pour les élèves de 9e année est présenté seulement au niveau général, mais peut être adapté pour répondre aux besoins des élèves qui suivent les cours au niveau avancé en accord avec les objectifs des cours de niveau avancé exposés aux pages 32-33.

Les cours de niveau avancé doivent viser les aspects suivants des quatre composantes du programme :

a) *Technique*
- défis techniques posés par au moins trois types de danse
- application des principes de biomécanique et de kinésiologie
- utilisation complexe de l'espace
- structures rythmiques complexes

b) *Théorie*
- le rôle de la critique d'art
- le rapport entre la danse et la société
- les rapports entre la danse, les sciences humaines et les autres formes d'arts
- l'histoire de la danse et son évolution en tant qu'art
- l'étude de la communication, de l'expression personnelle et du rôle que joue la danse dans la communication
- notions de kinésiologie et de biomécanique
- théories du mouvement et théories de la composition
- sécurité, blessures, forme physique et hygiène alimentaire

c) *Composition*
- résolution de problèmes complexes
- improvisation dirigée
- formes de composition et démarches chorégraphiques
- auto-évaluation et évaluation par les camarades

d) *Présentation*
- participation au répertoire des compositions de la classe
- interprétation expressive de divers enchaînements chorégraphiques
- préparation au spectacle, notamment par les répétitions, les pratiques, la mémoire des mouvements et le perfectionnement de la technique et des pièces
- conception de décors simples pour le spectacle de danse
- art de se servir des entrées et des sorties
- expérimentation au niveau du travail de groupe

Cours spécialisés

Chaque cours devra couvrir l'enseignement de la technique, de la théorie, de la composition et de la présentation de la danse.

Le contenu de chaque cours spécialisé est décrit en détail dans la partie B du présent programme-cadre. Le contenu de chaque cours est présenté au niveau général, mais peut être adapté pour répondre aux besoins des élèves qui suivent les cours au niveau avancé, en accord avec les objectifs des cours de niveau avancé exposés aux pages 32-33.

Cours autorisés ouvrant droit à des crédits

Tous les cours du palier secondaire qui s'inspirent du présent programme-cadre ouvrent droit à un crédit ou à des fractions de crédit. On pourra enrichir et élaborer davantage certains cours pour leur accorder une valeur de deux crédits. Bien qu'il soit possible de prendre des cours à crédit unique pour obtenir des fractions de crédit, aucune fraction de crédit de moins d'un quart ne sera autorisée.

Il est possible d'obtenir des crédits pour les cours de danse du programme d'éducation coopérative qui sont conformes aux politiques exposées dans le document intitulé *Éducation coopérative : lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 1989*. Les cours de danse du programme d'éducation coopérative peuvent, en effet, donner droit à des crédits ou à des fractions de crédit.

Les cours inspirés de ce programme-cadre ne répondent qu'aux exigences requises dans le domaine des arts aux fins de l'obtention du diplôme secondaire de l'Ontario. Ils ne pourront remplacer d'autres exigences obligatoires pour obtenir des crédits.

COURS GÉNÉRAUX

On pourra offrir les cours généraux mentionnés ci-après. Les cours de la 9e à la 12e année peuvent être offerts aux niveaux de difficulté fondamental, général et avancé. Ils sont accompagnés d'un code de quatre caractères indiquant le cours et l'année au bout duquel on adjoindra un cinquième caractère pour indiquer le niveau auquel le cours est donné, c'est-à-dire *F*, *G* ou *A* suivant le type de cours. Quant au cours préuniversitaire de l'Ontario, le code en est donné au long.

Danse	9e (ATC1) 10e (ATC2) 11e (ATC3) 12e (ATC4) Cours préuniversitaire de l'Ontario (ATC0A)

COURS SPÉCIALISÉS

Les cours spécialisés mentionnés ci-après peuvent être offerts aux niveaux fondamental, général et avancé. Les quatre caractères du code indiquent le cours et l'année; le cinquième caractère, qui indique le niveau auquel le cours est donné, sera, selon le cas, *F*, *G* ou *A*.

Ballet	9e année (ATB1) 10e année (ATB2) 11e année (ATB3) 12e année (ATB4)
Composition	11e année (ATD3) ou 12e année (ATD4)
Histoire de la danse	11e année (ATH3) ou 12 année (ATH4)
Danse folklorique	9e année (ATF1) ou 10e année (ATF2) 11e année (ATF3) ou 12e année (ATF4)
Jazz	9e année (ATJ1) ou 10e année (ATJ2) 11e année (ATJ3) ou 12e année (ATJ4)
Danse moderne	9e année (ATM1) 10e année (ATM2) 11e année (ATM3) 12e année (ATM4)
Répétition du spectacle	11e année (ATP3) ou 12e année (ATP4)
Danses de société	9e année (ATS1) ou 10e année (ATS2) 11e année (ATS3) ou 12e année (ATS4)

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES ÉLÈVES

Principes généraux

L'évaluation des résultats des élèves devra être liée directement aux objectifs et au contenu de chaque cours de danse. Les enseignants et enseignantes devront fixer des normes réalistes en fonction des aptitudes des élèves.

Les enseignants et les enseignantes devront évaluer les résultats des élèves régulièrement dans les domaines suivants :

- connaissance de la technique, de la théorie, de la composition et de la présentation
- aptitudes à la communication orale et écrite
- aptitudes techniques ou pratiques
- aptitudes à la composition
- présentations individuelles et présentations de groupe

Les renseignements recueillis devront aider à la fois l'enseignant ou l'enseignante et l'élève à juger dans quelle mesure ce dernier ou cette dernière a atteint les objectifs fixés pour le cours. Les enseignants et les enseignantes devront procéder à une évaluation continue du rendement des élèves pour pouvoir renseigner les parents et l'administration sur les progrès de ces derniers.

Les enseignants et les enseignantes devraient mettre les élèves au courant de leurs attentes en matière de comportement et de rendement, et leur expliquer les méthodes qui seront utilisées pour évaluer les résultats obtenus dans chaque composante du cours. Les enseignants et les enseignantes devront expliquer clairement aux élèves ce qui sera évalué et quels seront les critères d'évaluation.

Le personnel enseignant devra déterminer ce qui fera l'objet d'une évaluation subjective et ce qui fera l'objet d'une évaluation objective. Ainsi, il faudra peut-être évaluer les résultats sur le plan de la participation, de l'attitude et de l'exécution en cédant à une certaine subjectivité. L'évaluation de l'aptitude à projeter une image de confiance en eux lorsque les élèves s'exécutent, et de leur niveau d'originalité dans les compositions chorégraphiques sera essentiellement subjective. Par contre, l'évaluation de leurs connaissances des notions théoriques sera essentiellement objective. L'évaluation de certains aspects des résultats techniques et des aptitudes à la composition sera également objective.

Les élèves doivent avoir la possibilité d'évaluer leur propre travail et celui de leurs camarades.

Types d'instruments d'évaluation

Les enseignants et les enseignantes peuvent utiliser toute une gamme d'instruments d'évaluation et devraient veiller à choisir ceux qui correspondent à une année ou à un niveau particulier. On trouvera dans le tableau suivant divers types d'instruments d'évaluation ainsi que des suggestions d'utilisation.

Instruments d'évaluation	Cycle intermédiaire				Cycle supérieur		
	7 et 8	F	G	A	F	G	A
bandes magnétoscopiques*	A	A	A	A	A	A	A
communications, comptes rendus et dissertations	I	I	A	A	I	A	A
critiques écrites	F	F	F	A	F	F	A
critiques orales	A	A	A	A	A	A	A
échelles et graphiques de notation	A	A	A	A	A	A	A
examens écrits	I	I	A	A	I	A	A
examens techniques et pratiques	I	F	A	A	F	A	A
journaux tenus par les élèves	A	A	A	A	A	A	A
listes de contrôle des enseignants, des enseignantes et des élèves	A	A	A	A	A	A	A
projets faisant appel à la créativité	A	A	A	A	A	A	A
projets faisant appel à la résolution de problèmes	A	A	A	A	A	A	A
tests techniques et pratiques	A	A	A	A	A	A	A

A approprié
I inapproprié
F facultatif

* Les enseignants et les enseignantes doivent savoir que, bien que les bandes magnétoscopiques soient utiles dans l'étude de la danse, certains élèves risquent de les trouver trop menaçantes. Si l'on dispose d'un magnétoscope, on pourra s'en servir d'abord à titre d'aide pédagogique. Lorsque les élèves auront suffisamment confiance en eux pour pouvoir se juger objectivement, on pourra se servir du magnétoscope comme instrument d'évaluation.

ÉVALUATION DES APTITUDES DANS LE DOMAINE DE LA PRATIQUE ET DE LA CRÉATIVITÉ

Comme l'évaluation des aptitudes à la danse et des créations de mouvements est souvent plus difficile à effectuer que l'évaluation des connaissances des élèves sur la théorie et l'histoire de la danse, on a pensé que les suggestions suivantes pourraient aider les enseignants et les enseignantes à évaluer les résultats obtenus par les élèves dans le domaine de la technique, de la composition et de la présentation. Les enseignants et les enseignantes ne doivent pas oublier que tous les critères utilisés pour l'évaluation doivent être reliés directement aux objectifs et au contenu de chaque cours de danse.

a) *Technique.* Les enseignants et les enseignantes pourront évaluer dans quelle mesure les élèves ont satisfait aux exigences suivantes :
- exécution précise de mouvements particuliers tels que pliés, extensions et isolations
- maîtrise des figures exécutées soit sur place, soit avec déplacement
- exécution précise d'articulations ou enchaînements
- exécution sans danger des mouvements de détente ("décollages") et de retombée ("atterrissages")
- position correcte des parties du corps
- exécution contrôlée des rotations de la hanche
- exécution nette et précise des mouvements de transition

Les enseignants et les enseignantes pourront aussi juger dans quelle mesure les élèves parviennent à donner vie aux éléments techniques, et rendent avec assurance l'exécution des mouvements.

b) *Composition.* Les enseignants et les enseignantes pourront évaluer dans quelle mesure les élèves ont satisfait aux exigences suivantes :
- apport d'une solution valable à un problème de composition donné
- création d'une structure qui soit appropriée au problème et au contenu
- création de transitions appropriées et intéressantes entre les mouvements et les sections
- utilisation appropriée du niveau et de la direction des mouvements
- utilisation appropriée de l'espace scénique
- création d'une rythmique intéressante dans la composition

Les enseignants et enseignantes pourront également juger dans quelle mesure les élèves savent apporter une solution originale à un problème de composition et dans quelle mesure il se dégage une impression d'assurance dans leur façon d'exécuter leurs compositions.

c) *Présentation.* Les enseignants et les enseignantes pourront évaluer dans quelle mesure les élèves ont satisfait aux exigences suivantes :
- précision en commençant et en finissant le spectacle
- précision du mouvement et clarté d'intention pendant toute l'exécution
- utilisation appropriée de l'articulation
- intégration du mouvement et de l'accompagnement
- exécution technique efficace

Les enseignants et les enseignantes pourront également évaluer le degré d'intensité de la participation des élèves à la présentation de la pièce chorégraphique.

Attribution des notes

Comme un minimum de 15 pour 100 du temps d'enseignement dans tous les cours de danse enseignés aux cycles intermédiaire et supérieur doit être consacré aux domaines de la technique, de la théorie, de la composition et de la présentation, on attribuera au moins 15 pour 100 de la note finale de l'élève à *chacune* de ces quatre composantes. L'attribution des notes doit refléter la proportion réelle du temps accordé à chaque composante d'un cours.

Les points ne doivent pas être attribués aux élèves uniquement en raison de leur assiduité. Tout manque d'assiduité se fera sentir dans l'évaluation globale pour peu que les enseignants et les enseignantes assurent avec efficacité une évaluation continue tout au long du programme de danse.

Évaluation des programmes

Il est nécessaire de réviser périodiquement les programmes pour en améliorer la structure et le mode de présentation. Par ailleurs, ces révisions devraient faire partie intégrante du processus d'élaboration continue du programme d'études. Dans le cadre des révisions de programmes, le programme existant est évalué par rapport aux exigences de la province, du conseil scolaire et de l'école.

La révision du programme de danse doit révéler les points forts et les faiblesses aussi bien du programme lui-même que de ses différentes composantes. Les révisions doivent être conçues de façon à fournir des renseignements dans les domaines suivants :

- la conformité entre les buts et les objectifs du programme de danse et ceux qui sont exposés dans le programme-cadre
- dans quelle mesure le contenu de chaque cours reflète l'ordre dans lequel seront abordés les habiletés chorégraphiques et les sujets et notions théoriques présentés dans ce programme-cadre
- dans quelle mesure on a réussi à établir un équilibre approprié entre les quatre composantes du programme (technique, théorie, composition et présentation)
- dans quelle mesure le programme de danse répond à toute la gamme des besoins, des aptitudes et des intérêts des élèves dans chaque école
- la conformité entre les critères utilisés pour évaluer les résultats des élèves et les objectifs du programme ou de chaque cours
- la pertinence des ressources (installations, équipement et matériel)
- les possibilités de perfectionnement professionnel pour les enseignants et les enseignantes de danse
- dans quelle mesure le programme de danse est intégré aux autres programmes d'arts et aux autres matières scolaires

L'administration, les chefs de département et le personnel responsable des programmes pourront recueillir des données aux fins d'évaluation des programmes de danse en suivant les étapes suivantes :

- lire les descriptions de cours;
- examiner le matériel utilisé;
- observer les activités qui ont lieu dans la classe;
- discuter du programme avec les enseignants, les enseignantes et les élèves concernés (on peut aussi avoir recours à des questionnaires);
- examiner les méthodes utilisées pour évaluer le rendement des élèves et les résultats obtenus.

LE CPO DE DANSE

INTRODUCTION

La danse enseignée dans le cadre du cours préuniversitaire de l'Ontario (CPO) ne donne droit qu'à un crédit et a pour but de préparer les élèves à l'admission à des programmes d'enseignement postsecondaire ou d'études appliquées. Ce cours devrait permettre de développer les aptitudes des élèves aussi bien dans le secteur de la danse que dans d'autres domaines comme les langues et la communication écrite, l'histoire, la sociologie, la philosophie et les sciences. Par conséquent, on s'attendra à ce que les élèves présentent un niveau élevé d'aptitudes et de compétences théoriques ainsi qu'un niveau élevé d'excellence en exécution chorégraphique. La même importance sera accordée aux composantes théoriques et pratiques du cours.

Pour pouvoir suivre le CPO de danse, il faut avoir un crédit en danse de cycle supérieur au niveau avancé. Les élèves peuvent prendre soit des cours généraux, soit des cours spécialisés pour se préparer au CPO.

OBJECTIFS

Les élèves devraient continuer de développer leurs habiletés et d'accroître leurs connaissances en technique, en théorie, en composition et en présentation, tout en s'arrêtant aux aspects suivants des quatre composantes du programme.

a) *Technique.* Les élèves auront l'occasion :
- de comprendre les notions de biomécanique utilisées dans l'entraînement et la technique chorégraphiques, et de les mettre en pratique;
- d'acquérir le sens cinétique qui permet de parvenir à une cohérence entre la conscience de leur corps et la façon de le placer;
- de pouvoir exécuter à un niveau technique donné une variété de formes et de styles de techniques chorégraphiques;
- d'utiliser l'entraînement physique pour acquérir davantage de discipline;
- de démontrer leur compréhension des techniques chorégraphiques fondamentales et certaines techniques plus difficiles correspondant à certains types de danse choisis.

b) *Théorie.* Les élèves auront l'occasion :
- d'expliquer les principes qui permettent d'exécuter des mouvements efficaces sans danger;
- de démontrer leur habileté à appliquer les méthodes de recherche et d'utiliser les ressources nécessaires pour rédiger des comptes rendus, des critiques et autres exercices écrits;
- de démontrer une bonne connaissance des arts en général et de la danse en particulier;
- d'analyser leurs propres efforts artistiques;
- de se familiariser avec les danses du passé et du présent, au Canada et dans d'autres parties du monde;
- d'approfondir leur connaissance de l'évolution historique de la danse;
- d'apprécier les accomplissements des danseuses et danseurs professionnels;
- de se familiariser avec le répertoire chorégraphique;
- d'étudier la danse comme activité sociale et culturelle;
- d'étendre leur connaissance de la terminologie de la danse.

c) *Composition.* Les élèves auront l'occasion :
- d'avoir recours à l'improvisation pour découvrir et varier les enchaînements chorégraphiques;
- d'utiliser les formes de la composition pour créer des pièces chorégraphiques;
- de participer à la reconstitution des danses;
- d'observer et d'analyser les compositions des autres et d'en faire la critique;
- de faire montre de respect envers ses propres compositions et celles des autres;
- de se montrer capables de comprendre et d'appliquer les principes de la découverte du mouvement et de la composition;
- de créer des études de danse.

d) *Présentation.* Les élèves auront l'occasion :
- de démontrer les habiletés acquises en présentation;
- d'explorer l'utilisation de l'accompagnement et le rapport entre la musique et la danse;
- d'appliquer les principes des productions théâtrales pour perfectionner les spectacles;
- de comprendre les éléments des répétitions qui permettent d'aboutir à un spectacle réussi.

En outre, les élèves doivent prendre conscience des possibilités de carrière spécifiques au domaine de la danse et connaître la préparation qu'elles requièrent et ne doivent pas non plus sous-estimer la valeur de la danse comme activité de loisirs.

Aperçu du contenu

Les élèves auront à choisir trois types de danse du programme de base ou deux si leur choix s'arrête sur la composition. Les cours portant sur chaque type de danse comporteront des expériences d'apprentissage en technique, en théorie, en composition et en présentation. Voici des possibilités de combinaisons :

- danse moderne, danse folklorique et ballet
- danse moderne, danse folklorique et jazz
- danse moderne, danse de société et ballet
- danse moderne, danse de société et jazz
- danse moderne, ballet et jazz
- danse moderne, ballet et composition

Évaluation des résultats des élèves

Il faut évaluer dans une égale mesure les résultats obtenus au chapitre des éléments pratiques et théoriques du CPO. Les notes seront attribuées aux élèves selon l'évaluation de leurs résultats en technique, en théorie, en composition et en présentation dans chacun des trois types de danse choisis.

L'évaluation doit être à la fois formative et sommative; le personnel enseignant assurera l'évaluation formative dans le cadre des travaux imposés aux élèves et l'évaluation sommative à la fin des unités de travail ou à la fin du cours.

La distribution des notes doit refléter l'importance accordée à certains objectifs et au nombre d'heures consacrées à certains aspects du cours. L'enseignant ou l'enseignante attribuera 40 pour 100 de la note en fonction du travail effectué au cours de la période scolaire; les 60 pour 100 restants seront attribués aux types d'examens et de projets énumérés ci-après :

a) Examen technique (10 à 20 pour 100)
L'enseignante ou l'enseignant fera faire un examen pratique aux élèves afin d'évaluer leur compétence dans les trois types de danse qui portera sur au moins trois des expériences cinétiques suivantes :
- travail technique au sol ou à la barre;
- figures avec parcours;
- combinaisons de mouvements;
- danses mémorisées (p. ex. anciennes ou folkloriques);
- figures chorégraphiques fixes (p. ex. danses de société).

Cet examen pourra avoir lieu à la fin de chaque unité consacrée à un type de danse particulier ou à la fin du cours.

b) Travail de composition (10 à 20 pour 100)
Ce problème majeur de composition, dont l'enseignant ou l'enseignante aura fixé les paramètres, donnera aux élèves l'occasion de montrer leur habileté :
- à créer et à mettre au point les mouvements qui constitueront la composition;
- à expliquer certains principes de composition, d'exécution et de présentation du résultat;
- à définir les méthodes à utiliser pour évaluer la composition;
- à suggérer diverses façons de consigner la composition.

c) Travail écrit (10 à 20 pour 100)
Les élèves réaliseront un long travail écrit de 1 000 à 1 500 mots après avoir fait de la recherche.

d) Examen écrit (10 à 20 pour 100)

L'examen technique et le travail de composition devraient compter pour 30 pour 100 de la note finale, et 30 pour 100 devraient être alloués au travail écrit et à l'examen écrit.

Pour tous renseignements supplémentaires sur l'évaluation des résultats des élèves, voir les pages 36 à 40.

REMERCIEMENTS

Le ministère de l'Éducation désire remercier les nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration et à l'examen critique de ce programme-cadre.

DIRECTION DU PROJET

JOHN SAMUEL
DIRECTION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

BRENDA VIVIAN
DIRECTION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ANNE-MARIE CARON-RÉAUME
DIRECTION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ANDRÉ E. VACHON
DIRECTION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ÉQUIPE DE RÉDACTION

DENISE (POIRIER) CARRÉ
CONSEIL DE L'ÉDUCATION DE SUDBURY

IRIS BLISS HAMILTON
UNIVERSITY OF TORONTO

DALE HYDE
CONSEIL DE L'ÉDUCATION DE LA VILLE DE NORTH YORK

DONNA R. PETERSON
UNIVERSITY OF WESTERN ONTARIO

GINETTE PLOURDE
DIRECTION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

CATHERINE THOMPSON
CONSEIL DE L'ÉDUCATION DU COMTÉ DE LINCOLN

CHRIS M. WORSNOP
CENTRE DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

COMITÉ CONSULTATIF

LYN BARSERSKIS
CONSEIL DE L'ÉDUCATION DE LA RÉGION DE YORK

GOEDEROEN DE CALUWE
CONSEIL DES ÉCOLES SÉPARÉES CATHOLIQUES DU COMTÉ DE LONDON-MIDDLESEX

EDWARD GAMMANS-SIGUARD
RYERSON POLYTECHNICAL INSTITUTE

BARBARA KENNEDY
COMITÉ SUR LA DANSE DE L'ONTARIO DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ, L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LA RÉCRÉATION (ACSEPR)

FABIAN LEMIEUX (DÉCÉDÉ)
BUREAU RÉGIONAL DU CENTRE-NORD DE L'ONTARIO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

MADELEINE LORD
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LUCY NATHAN
CONSEIL DE L'ÉDUCATION DE LA VILLE DE LONDON

NANCY O'CONNOR
CONSEIL DE L'ÉDUCATION DE CARLETON

GINETTE PLOURDE
DIRECTION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

JOHN PRICE
GEORGE BROWN COLLEGE

DIANNE WOODRUFF
YORK UNIVERSITY

CHRIS M. WORSNOP
CENTRE DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DANSE

Min Gu Ontario. Ministère de
792. l'éducation.
8070713 Danse
059da
I&S
A
French

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1991

90-010
ISBN 0-7729-8050-0